

COMPTE RENDU DE LA 31^{ème} SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 7 JANVIER 2005

Le 7 Janvier 2005 sur convocation régulière du Maire en date du 29 décembre 2004, le Conseil Municipal s'est réuni salle Frédéric Bataille, sous la présidence de Monsieur Denis SOMMER, Maire en exercice. Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19 h 30.

Tous les conseillers sont présents à l'exception de :

M. CONTEJEAN	pouvoir à M. SOMMER
Mme PEREIRA	pouvoir à Mme VILLECOURT
Mme SASSATELLI	pouvoir à M. SUBILOTTE
Melle ZIANE	pouvoir à M. TROSSAT
Mme GUICHON	pouvoir à M. LIRIA

Absent : M. GRARADJI

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, Madame DE MELO est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire :

- rappelle que le conseil est réuni ce soir afin de débattre de la mobilisation en direction des victimes du Sud-Est asiatique et demande de bien vouloir observer une minute de silence.

I – Subvention exceptionnelle à l'intention des sinistrés du sud-est asiatique

Monsieur le Maire :

- Relate le tremblement de terre et le Tsunami intervenus le 26 décembre dernier qui ont causé un désastre humain, matériel, économique d'une ampleur sans précédent. A ce jour, près de 165 000 victimes sont dénombrées et des dizaines de milliers de disparus. Près de 560 Français sont encore portés disparus et 23 victimes ont été recensées.
- Rappelle, afin de bien se rendre compte de la situation, ce qui s'est passé lors de la canicule en France. En deux mois près de 15 000 morts ont été recensés, ce qui a mis le pays sans dessus dessous, alors que la police, la gendarmerie, les services santé étaient tous sous pression pour pouvoir intervenir et assumer leur mission.
- Précise qu'en Asie, parmi les 165 000 victimes, les services de santé, les services de sécurité, ont également disparu. Il faut donc manifester le soutien de la ville dans l'urgence mais aussi dans la continuité. La partie la plus touristique de ce pays où l'économie fait pignon sur rue sera reconstruite assez rapidement, ce qui est compréhensible car à travers ces activités touristiques, le pays peut se développer et vivre. Par contre dans l'arrière pays qui n'a pas le même caractère touristique, les efforts des pays concernés et de l'aide internationale seront à discuter et à réfléchir avec une plus grande finesse.
- Informe que selon les services de l'Etat, le moyen d'intervention le plus efficace serait le versement d'une aide financière.

- Souligne que dans un premier temps, les Charmontais ont été invités, à travers des affiches et communiqués de presse, à venir verser leurs contributions financières en mairie. Les sommes récoltées seront reversées par la ville à la Fondation de France qui à vocation à recueillir les dons et à les répartir en fonction des besoins aux différentes organisations.
- Propose que la ville s'associe à la CAPM autour d'un projet bien précis qui correspondrait aux besoins des populations touchées, plutôt que verser une aide exceptionnelle isolée. En discussion avec la Croix Rouge, la grande difficulté actuelle est l'assainissement. Il faut mobiliser les collectivités mais aussi les entreprises, notamment la CGE.
- Soumet à l'assemblée le vote d'une subvention de 1 000 € venant abonder les fonds décidés par la CAPM. Au-delà de ce versement, il s'agit de s'inscrire dans la durée. Il est possible que dans les mois à venir, la ville soit à nouveau sollicitée.
- rappelle que Grand-Charmont, par son histoire, ses traditions, a toujours placé au cœur de sa politique les actions en direction de l'enfance.
- Suggère de travailler avec l'association SOS village enfant qui a vocation à créer des structures d'accueil pour des enfants en France mais aussi à l'étranger, et pourrait développer un certain nombre de projets dans ces pays. Il faudrait poursuivre la réflexion avec l'association et associer les élus de Dolhain autour d'un projet commun de soutien à la création d'une structure d'accueil pour les enfants. D'un point de vue pédagogique, il serait peut-être intéressant de construire, avec les enfants des écoles, des projets solidaires avec un orphelinat, un village d'enfants et au fur à mesure des années, favoriser des échanges avec ces enfants.
- constate qu'à plusieurs occasions, la ville a été sollicitée par le Gouvernement pour manifester son soutien à travers des moments de recueillement, de silence. Or, aucun endroit n'est prévu pour ce genre de manifestation.
- Propose que la place située en face de la mairie devienne l'esplanade de la Paix ou de la solidarité... ce qui permettrait d'organiser des moments de retrouvailles, de recueillement avec l'ensemble des Charmontais.

Monsieur GRILLON :

- Déclare que dans ce moment de tristesse que tout le monde a vécu, l'opposition n'a rien à ajouter aux propos de Monsieur le Maire.
- Emet un avis favorable pour s'associer à un projet de reconstruction et inscrire des actions dans la durée ainsi que de désigner une place pour organiser des manifestations lors de recueillement.

Monsieur MUNNIER :

- Adhère à l'idée d'une association avec SOS village enfant. Cependant il faut prendre le temps de la réflexion. Un parrainage constitue un engagement important et la commune ne peut pas investir des milliers d'euros. Le lien humain qui pourrait être créé est très conséquent et pourrait se manifester par exemple lors d'expositions.

Monsieur le Maire :

- Suggère la constitution d'un groupe de travail pour mettre en place cette coopération. Celui-ci pourrait être composé de membres du conseil, de membres d'associations humanitaires.
- Messieurs MUNNIER, SUBILOTTE, TROSSAT et Madame DAVIAS se déclarent comme membres de ce groupe de travail.

L'assemblée adopte à l'unanimité le montant de la subvention à attribuer à la Fondation de France pour les sinistrés de l'Asie du Sud Est.

Séance levée à 20 h